

VOUS AVEZ DIT PSY-SHOW PATHOLOGIE DU TRAVAIL ?

«Quand j'entends ce mot (écorché pour mieux en souligner l'incongruité) je sors mon dictionnaire...»

Il faut encore et encore le justifier et prouver qu'il a sa place en matière de santé au travail. Enfin, après ce parcours du combattant, on peut en venir aux faits : si c'est l'homme au travail que nous rencontrons, il ne se présente tout de même pas à nous «dissocié mais avec ses problèmes professionnels, familiaux et personnels mêlés».

Il faut pourtant bien parler quelque part de cette souffrance qui fait partie intégrante de Sa Santé au même titre que l'on est tenu de repérer les signes de pathologie respiratoire ou rhumatologique même liés en totalité en particulier à ses conditions de travail.

1) Travail non qualifié/désir

Aliénation

Tout commence par un désir solidement muselé dès la mise au travail, parfois jusqu'à être oublié au laminoir de la chaîne, mais qu'il faudra de toute façon ré-enfourer le plus vite possible si il tentait de resurgir.

A cette auto-répression du désir viennent s'ajouter toutes les «violences» liées à l'organisation du travail au travers de ses rouages relationnels qu'ils soient :

- Horizontaux

Compétition entretenue à coup de primes, disparités dans la distribution des tâches,

- ou Verticaux

Côtes d'amour et souffre-douleur en tout genre, des petites humiliations avec incursions si besoin est dans la vie privée, aux tracasseries quotidiennes (avec ordres et contrôles, harcèlement verbal) de la part d'une maîtrise dont certains comportements peuvent être qualifiés de pervers quand ils vont jusqu'à demander la «mise au piquet» (en 89 on croit cauchemarder !), bras croisés devant tout un atelier, d'un salarié puni (de non-rentabilité), ou même devant les moqueries répétées d'une monitrice montrant du doigt à la cantonade les erreurs d'une piqueuse en chaussures.

Rien de bien nouveau sans doute depuis que la «fabrique» existe (fabriques auxquelles les ateliers s'apparentent davantage, par ailleurs, qu'à l'Entreprise pré-européenne). Mais de telles brimades s'exercent avec d'autant moins de retenue que le contexte économique s'y prête et ne se heurte plus à aucune sorte de résistance (individuelle ou collective).

Aussi cette loi du caïdat prend appui sur la peur chronique de perdre son emploi, composante désormais profondément liée à la vie des salariés. Elle s'exprime parfois de façon particulièrement parfaite, tel ce salarié qui vivait depuis quelques mois l'inquiétude d'un dépôt de bilan et

a développé une symptomatologie spectaculaire (céphalée, vertiges jusqu'à la perte de connaissance), si les examens complémentaires se sont avérés négatifs, tout est rentré dans l'ordre avec la survie de l'entreprise.

Cette peur se traduit aussi par une auto-censure de la «plainte» quelquefois disproportionnée au risque objectif de licenciement. Tout mal être au travail doit rester clandestin et la confiance avec le médecin du travail ne s'établira qu'à cette condition : «ne rien faire qui puisse attirer l'attention sur la personne et risque d'entraîner un processus d'exclusion...».

Il faut bien reconnaître que les tentatives d'aménagement de poste ou de limitation se soldent trop souvent par la mise en accusation des salariés concernés. Ils deviennent instantanément suspects d'incompétence ou de paresse (c'est en tout cas un gain de temps sur l'étude de poste !).

2) Travail non qualifié et sublimation ?

Ceux qui parviennent à maintenir un certain équilibre psychique se réalisent le plus souvent «ailleurs» que ce soit dans la militance ou dans une vie de loisirs «exutoire» dont le caractère passionné ou particulièrement original laisse à penser qu'il s'agit là d'un élément «vital»... mais que les conditions de travail (le vieillissement aidant) demeurent plus difficiles et lâcher cette deuxième vie pour se résoudre à cette fracture entre la tête et le corps.

3) Travail non qualifié et économie psychosomatique

Plusieurs cas de figure traduisent sans aucun doute la même menace : celle de la fragilisation du corps ainsi amputé de la tête puisque privé de son autonomie de fonctionnement. Les uns, grands compères d'un absentéisme si coûteux «dépriment», de façon masquée ou non, par la maladie somatique. D'autres au contraire tiennent contre fumées et poussières et semblent mettre leur point d'honneur à garder leur «casier d'absence médicale vierge». D'autres encore s'investissent dans leur rôle de support économique et dans certains cas la réussite de leurs enfants devient une motivation suffisante de vie réussie par procuration pour «résister».

En conclusion, devant de tels risques et de tels désordres de santé mentale même privé de moyens d'action, le moins que l'on puisse faire est de permettre l'émergence de cette souffrance, la reconnaître pour la faire reconnaître au même titre que d'autres maladies professionnelles plus faciles à repérer.

Denise PARENT

CAHIERS DE LA MUTUALITE DANS L'ENTREPRISE

Numéro 32/33 sur la médecine du travail

**Des analyses
Des témoignages
Des interviews des différents acteurs**

édité par **la MUTUALITE FRANCAISE**
255, rue de Vaugirard
75719 Paris cédex 15
abonnements: tél 40 43 33 88